

AVIS AUX LECTEURS

Tous ceux qui doivent des arriérés pour annonces et abonnements au *Courrier du Canada* ainsi qu'au *Journal des Campagnes*, voudront bien à commencer de ce jour, faire leur remise en adressant leurs lettres comme suit :

L'ADMINISTRATEUR DU *Courrier du Canada*
30, rue de la Fabrique, Québec.

Les correspondances et autres sujets qui concernent la rédaction, devront être adressées, à T. Chapius, ou à LA RÉDACTION DU "COURRIER".

QUEBEC

MARDI, 24 NOVEMBRE 1896

UNE ODEUSE TRAHISON!

La loi réparatrice et le règlement Laurier-Tarte

Qu'est-ce que les catholiques du Manitoba demandaient depuis six ans ? Il demandait la restauration de leur autonomie scolaire.

En quoi consistait cette autonomie ? Avant 1890, les catholiques du Manitoba avaient une organisation scolaire séparée. Ils avaient leurs écoles catholiques, leurs syndicats catholiques, leurs instituteurs catholiques, leurs livres catholiques, leur bureau d'éducation et leur surintendant catholiques. En un mot, ils jouissaient d'un système complet d'instruction publique dirigée suivant leurs vues, leurs principes religieux, et leur conscience.

De plus ils n'avaient pas à payer de taxes pour les écoles publiques où leur religion leur défendait d'envoyer leurs enfants. Et ils avaient droit à leur juste part des taxes municipales pour les fins scolaires, et à leur juste part des subventions de la province pour l'éducation.

C'est tout cela que la loi réparatrice présentée par le gouvernement conservateur, et repoussée par les libéraux, rendait à la minorité catholique.

Elle lui rendait ses districts d'écoles catholiques ; Ses instituteurs catholiques ; Ses livres et manuels catholiques ; Ses inspecteurs catholiques ; Son bureau d'éducation catholique ; Son surintendant catholique.

En un mot elle remettait les catholiques en pleine possession de la liberté et de l'autonomie scolaires que leur avaient enlevé les lois spoliatrices de 1890 et 1894.

Les libéraux ont repoussé cette loi vraiment réparatrice en promettant de faire mieux.

Et que voyons-nous ?

Le misérable compromis dont MM. Laurier et Tarte porteront la honteuse responsabilité dans l'histoire canadienne ne rend aux catholiques aucuns de leurs privilèges, aucuns de leurs droits reconnus par la constitution.

Il laisse tout le système scolaire entièrement sous le contrôle de la majorité protestante.

Toutes les écoles seront soumises à la direction du bureau d'éducation composé uniquement de protestants.

Le choix des livres et manuels scolaires sera abandonné entre les mains de ce bureau. Et la brochure du R. P. Leduc, *Hostilité démasquée*, nous apprend ce que cela signifie.

Bref la minorité catholique est livrée à la majorité, sans garantie et sans recours. C'est la plus odieuse et la plus lâche des trahisons.

MONSIEUR SIFTON

Et le "North-West Review."

Le *North-West Review*, organe des catholiques de langue anglaise dans le Manitoba et au Nord-Ouest, proteste énergiquement contre l'entrée de M. Sifton dans le gouvernement fédéral :

"Le choix de M. Clifford Sifton comme ministre de l'Intérieur, dit-il, n'est pas de nature à augmenter la confiance de l'électorat catholique dans le gouvernement de M. Laurier. Nous, du Manitoba, nous connaissons trop bien la part active prise par lui dans la persécution que nous avons subie pendant les dernières six années et nous nous rappelons aussi l'incertitude qu'il mettait dans ses discours et sa manière d'agir chaque fois qu'il s'est élevé des questions affectant nos droits. Mais ce n'est pas à nous seuls qu'il est bien connu comme un politicien anti-catholique, car il n'y a pas bien des années, il a posé devant le Canada tout entier comme le champion élu de nos ennemis les plus acharnés. Nous avons encore souvenance qu'à une date plus récente il a obtenu pour son ami Dalton McGarry la nomination dans Brandon, et qu'il a parcouru le comté et parlé à Winnipeg pour dénoncer les réclamations des catholiques, faisant partout de son mieux pour attiser le feu de l'agitation anti-catholique qui a eu pour nous des résultats si désastreux.

Voilà l'histoire passée de M. Sifton et c'est avec un pareil bagage politique qu'il part pour Ottawa ; le fait est qu'on pourrait dire que c'est à cause de tout cela qu'il a été choisi pour sa nouvelle position. Il serait difficile de rappeler dans sa carrière aucun acte qui l'ait spécialement désigné comme devant être le ministre chargé d'un département important. Il semble donc que la nomination de M. Sifton n'est qu'un autre pas dans la politique de la "Conciliation", laquelle, après tout, n'est qu'un moyen pour ces messieurs de se maintenir au pouvoir ; pour atteindre leur but, ils ne s'occupent ni des moyens dont ils se servent, ni de la mauvaise compagnie qu'ils fréquentent, ni des instruments qu'ils croient devoir employer.

Anvers, 23. — Un incendie considérable a éclaté ici. Plusieurs maisons et plusieurs magasins ont été détruits ; les dégâts sont évalués à un million cinq cent mille éraires.

LE DEBAT

La Chambre a repris le débat sur l'adresse hier après-midi.

Nous avons entendu d'abord M. Caron, député de Maskinongé, qui s'est élevé de brin d'herbe. Il a parfaitement prouvé qu'à cette saison de l'année l'herbe est triste.

M. Jules Tessier a encaissé de quelques phrases un amendement ridicule.

C'est M. François Lemieux qui a occupé le reste de la séance avec un discours profondément creux. Le député de Bonaventure a essayé de remplacer l'absence d'arguments par la solennité du débit. L'œil en feu, le poing menaçant, le geste excentrique, M. Lemieux semblait vouloir prouver qu'il n'y a pas que son voisin Lussier, capable d'amuser la Chambre. Et il a parfaitement réussi.

À la séance du soir, M. Cooke a tenté de justifier sa retraite du parti conservateur. Il n'a réussi qu'à aggraver sa position déjà pourtant assez compromise. Un immense éclat de rire a accueilli ses protestations de désintéressement. L'opposition qui le tolère à peine ne faisait qu'une avec la droite pour se moquer de lui.

M. Sheehan a fait une revue à grands traits de la politique financière du gouvernement. Le député de Québec-Est est bien bon homme mais avec le passé administratif qui lui enlève à jamais toute réputation financière, le mieux pour lui serait de ne jamais parler d'extravagance chez les autres, admettant que l'extravagance existe et à plus forte raison quand elle n'existe pas.

Le discours de la journée a été prononcé par M. Nantel. Le commissaire des Terres n'a rien lâché sans réponse. Rempli de renseignements, coordonnés avec une progression parfaite, son discours a mis la chambre à son aise, éclaircissant chacun des sujets en discussion et il a été fort applaudi par les amis du gouvernement.

Le vote a donné 17 voix de majorité au gouvernement sur l'amendement Tessier et l'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée à l'unanimité. Immédiatement après, le budget a été soumis à la chambre.

Nous aurons le discours du budget cette semaine.

La chambre est à l'œuvre résolulement et le gouvernement, fort de la confiance de ses amis, va pousser rapidement l'étude des projets qu'il a entrepris pour le bien de la province.

M. Angé a pris son siège hier. Le député de St-Jacques est un peu mieux de sa santé. M. Angé sera de nouveau candidat aux prochaines élections générales.

PARLEMENT PROVINCIAL

LE PREMIER VOTE

17 VOIX DE MAJORITE

HORS D'ŒUVRE DE M. LEMIEUX

M. Nantel fait une réponse écrasante

(Séance d'hier après-midi)

Québec, 23 nov. 1893.

L'Orateur prend le fauteuil à 3.45 heures, p. m.

L'Orateur donne lecture d'un message du Conseil Législatif, informant l'Assemblée qu'il a nommé les honorables MM. D. A. Ross, Archambault, Larue et Onimet, membres du comité chargé d'étudier conjointement avec l'Assemblée législative le projet de refonte du code de procédure civile.

M. Bourbonnais présente les projets de loi suivants :

"Loi amendement du Code civil et les Statuts relatifs relativement aux privilèges des sociétés d'assurance mutuelle contre le feu."

"Loi amendement du nouveau Code municipal."

Ce dernier projet de loi a pour but d'autoriser les municipalités à taxer les salaires de personnes gagnant \$300 au lieu de \$400 comme aujourd'hui.

INTERPELLATIONS

En réponse à M. Gladu, l'hon. M. Atwater dit que le gouvernement a adopté quelque chose touchant la commission d'enquête des percepteurs du revenu, et autres officiers chargés de la perception des taxes directes imposées en 1892.

En réponse à M. Lussier, l'hon. M. Flynn dit que le gouvernement fera l'élection de Chambly aux élections agricoles.

En réponse à M. Dechéne, l'hon. M. Nantel dit que depuis le 30 juin 1895, le gouvernement a vendu 503 milles carrés des limites à bois pour la somme de \$83,250.

En réponse à M. Dechéne, l'hon. M. Nantel dit que M. L. Z. Jones a été nommé surintendant de chasse et de pêche en remplacement de M. Honoré Chassé, avec un salaire de \$1,600 par année. Sa mission consiste en outre à faire connaître les avantages de chasse et de pêche dans la province par des articles de journaux et de revues.

En réponse à M. Bernatchez, l'hon. M. Nantel dit que M. de Luyjeon est employé à rediger le rapport de son exploitation dans l'Ottawa supérieur en vue de la division de la province en région de chasse et de pêche. Cet emploi n'est pas permanent.

En réponse à M. Gosselin, l'hon. M. Atwater dit que le gouvernement ne se propose pas en abolissant la taxe sur les transports d'immeubles, de la rembourser à ceux qui l'ont payée parce que ce serait remettre la province dans le mauvais état financier où elle était auparavant.

En réponse M. Dechéne, l'hon. M. Hackett dit que la somme de \$100 a été payée à M. Bonnet pour son opinion d'une manière confidentielle sur la procédure à adopter en soumettant à la chambre les contrats passés par le conseil législatif sujet à la sanction de la législature. Cette opinion a été obtenue en 1893 à la demande du conseil exécutif.

En réponse à M. Dechéne, l'hon. M. Flynn dit que la somme de \$25 a été payée à la compagnie du Grant North Western pour permettre à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de recevoir les rapports des élections du 23 juin dernier.

En réponse à M. Dechéne, l'hon. M. Hackett dit que le gouvernement n'a fait aucun arrangement pour la garde et l'entretien des allées à l'Asile de St-Jean de Dieu, à la Longue-Pointe, depuis le 30 juin 1895.

Avis de motion

M. Gladu.—Ordre de la chambre.—Etat des recettes et dépenses, de toutes sortes, de la province, depuis le 30 juin jusqu'au 20 novembre 1896.

M. Dechéne.—Ordre de la chambre.—Etat détaillé indiquant, comté par comté les sommes dépensées pour travaux de colonisation depuis le 30 juin 1896.

M. Duplessis.—Adresse.—Documents se rapportant à la frontière nord et nord-est de la province de Québec.

M. Dechéne.—Ordre de la chambre.—Etat détaillé au sujet de la somme de \$3,414.84, mentionnée à la page 186 des comptes publics, au titre "Spencer Wood."

M. Stephens.—Ordre de la chambre.—Etat de la somme totale payée, le 1er novembre pour aider et donner du développement à la fabrication du sucre de betterave.

M. Stephens.—Ordre de la Chambre.—Etat de toutes les primes d'assurances payées sur les propriétés de la province durant les six années expirées le 30 juin 1896.

M. Stephens.—Ordre de la Chambre.—Etat ayant rapport à chaque emprunt effectué depuis le 1er mai 1874.

M. Dechéne.—Ordre de la Chambre.—Documents se rapportant au paiement d'une somme de \$2,024.00, pour l'entretien du chemin dit : chemin du gouvernement ou chemin de bureau, tel que mentionné à la page 210 des comptes publics 1893-96.

LE DEBAT SUR L'ADRESSE

La chambre reprend alors le débat sur l'adresse.

M. CARON dit.—M. l'Orateur. Si j'ai proposé l'ajournement, l'autre soir, ce n'est pas que j'ai eu des arguments, bien nouveaux à supporter, car ceux de ce débat, non monsieur, je sais que les brillants discours que nous avons entendus, depuis quelques jours des deux côtés de cette chambre ont dû jeter assez de lumière sur les questions qui ont été traitées, aussi je suis peut-être un peu téméraire en me levant aujourd'hui pour offrir quelques remarques à cette honorable chambre, vous me le pardonnerez d'autant plus M. l'Orateur que je n'ai d'autre prétention que celle de réussir à être l'ombre qui fera ressortir les brillants couleurs du magnifique tableau que ceux qui ont précédé nous ont présenté, ou plutôt, laissez-moi vous dire que, dans les discours que nous avons entendus, tant de belles et riantes fleurs lancées sur le parquet de cette chambre, je veux les ramasser ces fleurs, et l'humble brin d'herbe pour les réunir et, avec la permission des deux côtés de cette chambre vous les offrir en témoignage de la bonne volonté et de la courtoisie qui devront régner entre nous jusqu'à la fin de cette session.

M. l'Orateur.—Je suis que dans un débat sur l'adresse la discussion doit se restreindre, autant que possible à la politique générale du gouvernement, mais comme j'ai l'honneur de parler après l'honorable secrétaire-provincial, et qu'il a consacré la plus grande partie de son éloquent discours à débattre contre un éloquent membre de cette Chambre, contre un parti, et les membres d'un parti, qui sont prêts à défendre leur passé, comme leur programme pour l'avenir, je m'abstiens peut-être quelque peu de la règle, d'avance M. l'Orateur j'ose espérer qu'on me le pardonnera.

Tout d'abord je voudrais savoir si chaque fois que nous aurons à parler de celui qui a administré les affaires de la province de 1887 à 1891, l'on verra se répéter des paroles aussi malheureuses et aussi acrimonieuses que celles qui se sont dites, au cours de ce débat, j'avoue M. l'Orateur, que quelques-uns de ces côtés-ci sont peut-être coupables sous ce rapport, mais je crois qu'il y avait provocation, en effet, qu'entre nous n'a pas trouvé trop rigides les paroles de l'hon. procureur-général parlant de la cérémonie religieuse du 1er novembre sur le tombeau d'un ancien premier-ministre de cette province.... Ah ! M. l'Orateur si l'hon. ministre avait eu devant lui les noms de ceux qui se sont faits un devoir d'aller parler pour un homme disparu, peut-être il aurait-il vu les noms de quelques-uns de ses amis d'aujourd'hui qui n'ont pas eu le courage de celui qui fait encore l'honneur des Canadiens-français de cette province, de celui qui a su par sa parole éloquentes remuer les foules, électriser les masses et soulever l'enthousiasme des gens de bien.

Je veux parler du chef de l'Exécutif de cette province, qui lui est allé trouver. Merci quelques jours avant sa mort et dans un moment de noblesse et sincère épanchement disait : "Mercier nous nous sommes portés des coups vigoureux, il y a eu des torts, mais les plus grands ne sont pas de ton côté." Voici M. l'Orateur un exemple pour nous tous.

Nous sommes monsieur à faire le procès du gouvernement qui a administré les affaires depuis le mois de décembre 1891, nous critiquons certaines parties de son administration, nous portons des accusations, nous disons que le gouvernement fait des torts, que le gouvernement n'a pas fait que le gouvernement qui l'a précédé. La n'est pas la question, la question pour nous M. l'Orateur, la question pour le peuple de la province est celle-ci, le gouvernement actuel qui a remporté les dernières élections avec un programme, avec des promesses, a-t-il rempli ses promesses, a-t-il suivi le cadre de son programme ? Je dis non, d'abord le gouvernement se défend de ne jamais avoir promis de ne pas taxer. Est-il prêt à renier le *Courrier du Canada*, voyons ce qu'il a dit en date du 5 mars 1892 :

"L'Exécutif de la province de Québec, si vous voulez la ruine, la taxe, ou la banqueroute, votez pour le régime Mercier."

L'hon. M. Hall dans son discours sur le budget, 20 mai 1892, disait :

"Mes prédécesseurs surmontaient toutes les difficultés en faisant des emprunts et en se servant des fonds en fidéjussimis. Mais il faut s'arrêter pour la raison que la province ne peut plus recourir à d'autres emprunts."

Dans son discours du 30 mars 1892, au Windsor, à Montréal, l'hon. M. Taillon disait :

"On a honte de nous suggérer des moyens. On nous a conseillé d'habituer le peuple à la taxe directe. Je diffère d'opinion avec ceux qui ont eu ce conseil. Il est contraire à l'idée des pères de la Confédération. Je craindrais que l'habitude ne vint trop vite et que l'abondance des recettes n'amènât un retour au danger dont nous sommes menacés."

Nous portons contre le gouvernement les accusations suivantes :

"Vous avez avec connaissance de cause augmenté le passif de la province de \$1,300,000, pour tromper l'électorat de cette province."

"Vous avez malgré vos promesses imposé des taxes onéreuses et injustes sur les épaules du peuple."

"Vous avez emprunté au-delà de sept millions sept cent mille piastres durant ces cinq années de votre administration."

"Vous avez malgré les taxes, malgré l'augmentation considérable des revenus dans le département des terres de la couronne, augmenté le passif de la Province d'un demi-million de piastres, et ce, tout en rejetant sur le peuple la construction des ponts en fer, les écoles du soir, l'aide aux bibliothèques...."

Vous avez retranché aux hospices, et

aux maisons de charité, l'aide généreuse que le gouvernement Mercier leur accordait.

(Suite à la troisième page)

LA SOCIÉTÉ ST. VINCENT DE PAUL

Cinquantiennaire de son établissement à Québec

NOUVEAUX D'OR ET D'ARGENT

Nous avons déjà annoncé le congrès qui aura lieu à Québec, du 6 au 8 décembre prochain, à l'occasion du cinquantiennaire de la fondation de la première conférence de la Société St. Vincent de Paul à Québec, la conférence Notre-Dame. Cet événement fera époque dans les annales de la belle et admirable société qui a fait tant de bien au Canada depuis un demi-siècle.

Nous publions bientôt le programme complet de ces fêtes. En attendant, nos lecteurs liront avec plaisir la lettre que le président général de la Société St. Vincent de Paul, M. A. Pages, de Paris, adressait il y a quelques semaines aux organisateurs du congrès. Voici ce document :

Société de Saint-Vincent de Paul
CONSEIL GÉNÉRAL
Rue de Furstenberg, 6, Paris
Paris, le 16 juillet 1896.

Monsieur et cher confrère,

C'est de grand cœur que le conseil général s'unira au cinquantiennaire de nos chères conférences québécoises. Notre regret sera de n'y être pas matériellement représentés par un des nôtres ; mais la distance et la saison nous interdisent d'y penser.

Le programme me paraît fort bien conçu pour édifier, intéresser et instruire tous ceux qui prendront part à ces belles solennités ; j'ai particulièrement apprécié le choix des questions pratiques qui seront examinées en commun.

Vous savez que dans la plupart des solennités analogues, nos confrères organisent un simple et modeste banquet fraternel. Cette réunion n'a rien d'indispensable, mais je tiens à vous dire que là où les moeurs locales l'autorisent, le conseil général n'y voit aucun inconvénient.

Je vais prochainement quitter Paris, mais j'espère avant d'avoir le vif plaisir de voir M. Edmond Foley. Dans tous les cas, il est assuré de trouver parmi nous le plus cordial accueil.

Veuillez agréer, monsieur et cher confrère, l'expression de mon affectueux attachement.

A. PAGES,
Prés. Général.

LE TARIF DOUANIER

Ottawa, 23. — Les autorités douanières ont donné leur décision sur la demande d'admettre en franchise certain fil de fer devant être mis en usage aux mines de la rivière Fraser et Caribou. Il a été décidé que le fil en question n'est pas classé parmi les machineries en usage dans les mines, mais parmi les objets relatifs à la transportation, et en conséquence il est sujet à un droit de douane.

Fête par nos employés

Une adresse de félicitations à l'hon. M. Berthiaume

Montréal, 23. — En témoignage de respect et de dévouement, les employés de la Presse se sont réunis samedi, dans les bureaux de la rédaction du journal et ont présenté à leur patron, l'honorable M. Tréfilé Berthiaume, une adresse de félicitations à l'occasion de sa nomination comme Conseiller Législatif.

M. Hellyn, rédacteur en chef, s'est fait l'interprète du personnel et dans une courte allocution a formulé les vœux de tous et de chacun.

L'honorable M. Berthiaume, visiblement ému, a remercié ses employés et a de bonne grâce vidé une coupe de champagne avec de tous et de chacun.

LE CARDINAL SATOLLI

Son installation à Rome—Ses projets

Rome, 23.—Le cardinal Satolli, s'est installé au palais Mignanelli, près de celui de la Propagande, sur la place d'Espagne.

En 1866, ce palais était occupé par la princesse de Waldeck et sa fille, la reine régente actuelle de Hollande. Crispi lui aussi l'a habité pendant quelque temps.

Son Eminence quittera Rome incessamment pour se reposer pendant quelque temps dans son pays natal, au sein de sa famille, à Masciano, charmante bourgade de l'Ombrie, non loin de Pérouse.

VENTE DE PROPRIÉTÉS

PAR ENCAN sera vendue, VENDREDI, LE 27 NOVEMBRE à 10 hrs. A. M.

à nos saillies, No. 92, rue de la Couronne, un magnifique terrain mesurant 14 1/2 milles environ, avec 11 acres de terres cultivées et louées actuellement à raison de \$7,100 par année et pouvant facilement être loué plus. Aussi, une écurie et une autre habitation, avec la charpente des No. 125, 126 et 127 du cadastre et situé au coin des rues Royard et Colombe, St-Sauveur, Québec. La rente du terrain est de \$600 par année.

L'acquéreur pourra, s'il le désire, laisser la moitié du prix à rente hypothécaire pour 4 ans, ou payer l'intérêt.

JACQUES & C^{ie},
Encanteurs.

SEL SEL

Verret, Stewart & Cie

QUEBEC ET MONTREAL

Représentant l'Union Saumière d'Angleterre (The Salt Union of England)

Reçu régulièrement par vaisseaux et livrable à flot, à bord des chariots ou en vrac.

GROS SEL ordinaire

SEL FIN, qualité supérieure

POUR LE FROMAGE ET LE BEURRE

A vendre au plus bas prix du marché

QUAI DES INDES, QUEBEC

25 mai—5m

MAGASIN A LOUER

Le magasin à deux étages du bloc Guay, entre le No. 19 de la rue Notre-Dame, et le logement du troisième étage, pouvant facilement être loué plus. Possession immédiate.

S'adresser au Crédit Foncier Franco-Canadien, 11 nov—15j

66, rue St-Pierre.

Serins à Vendre

BEAU SERIN CHANTEUR, allemand et rouleur à vendre à bonnes conditions. S'adresser à : EDELBERT BERNIER, barbier, 66, rue St-Pierre, Québec.

17 nov—9

Marché de Québec

FARINES ET GRAINS

Québec, 21 novembre 1896.

FARINE—Patent extra, baril, 196 \$4.50 à 4.75
Straight Rolo, 410 à 4.40
Extra, 3.90 à 4.10
Forte pour boulanger, 4.80 à 5.00
Superfine, 3.70 à 3.80
Fine, 3.40 à 3.50
Farine de famille en poches de 100 liv. 1.65 à 2.10
Patente amer, quirs, 5.25 à 5.50
Blé du Manitoba, 1.10 à 1.20
Blé d'Inde jaune, 0.45 à 0.40
Blé d'Inde blanc, 0.55 à 0.65
Pois, 0.70 à 0.75
Règle le minot, 1.00 à 1.07
Avoine, 0.32 à 0.35
Orge, 0.48 à 0.55

PROVISIONS ETC., ETC

Beurre frais par livre, \$0.14 à 0.18
Beurre salé par livre, 0.13 à 0.15
Patates par poche, 0.25 à 0.30
Oignons par douzaine, 0.15 à 0.18
Sucre d'érable, 0.08 à 0.10
Sirop d'érable, 0.75 à 0.80
Fromage par livre, 0.12 à 1.24
Foin par 100 bottes, 9.00 à 11.50
Paille par 100 bottes, 4.00 à 5.00
Oignon la poche, 0.50 à 0.65
Pommes par baril, 1.25 à 2.25
Orange Valence, caisse, 5.00 à 6.00
Orange Jamaïque, Briss, 5.50 à 6.00
Citrons, par boîte, 3.50 à 4.00
Tabac Canad. en feuille par lb. 0.10 à 0.15
Choux par douzaine, 0.20 à 0.20

BOEUF, MOUTONS, ETC

BOEUF 1ère qualité par 100 liv. \$6.00 à 7.60
BOEUF 2ème qualité par 100 liv. 4.00 à 6.00
BOEUF 3ème qualité par 100 liv. 3.00 à 4.00
BOEUF par livre, 0.05 à 0.06
Mouton par livre, 0.07 à 0.10
Veau par livre, 0.07 à 0.09

LARDS, JAMBONS, ETC

Porc frais par 100 livres, \$4.50 à 4.75
Porc frais par livre, 0.09 à 0.10
Porc salé, par livre, 0.10 à 0.11
Porc salé par baril, 13.00 à 14.00
Jambons frais, par livre, 0.64 à 0.71
Jambons fumés par livre, 0.06 à 0.06

VOLAILLES

Volailles, par couple, \$0.50 à 1.00
Oies, par couple, 1.20 à 1.25
Canards, par couple, 0.50 à 1.00
Dindes, par couple, 2.25 à 2.50

CONSERVES

1896 * AUTOMNE * 1896

Les sous-signes ont toujours, comme d'habitude, un très beau choix de marchandises de la plus haute nouveauté, telles que : Etouffes à Robes, à Costumes et à Manteaux, Serges, Crépons, Plaids et Cashmères pour Robes, ainsi que toutes les Garnitures qui s'y adaptent, et un assortiment complet de Marchandises pour l'usage des familles.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS

Stock complet de Tweeds pour Habilllements Etouffes pour Pardessus d'automne et d'hiver Chemises, Cravates, Canotiers, Gants, Chapeaux, Calottes, Imperméables, Valises, Porte-manteaux, Parapluies, etc., etc.

DEPARTEMENT DES FEMMES

Ce Département est des mieux soignés, nous venons de recevoir un assortiment considérable d'Habilllements et Pardessus pour hommes, garçons et enfants.

Un Grand Choix

de Tapis, Prêlards, Toile à Chassis, Pôles et Garnitures, Rideaux, Portières, etc., etc.

PELLETIERES : Robes de Carioles, Capots de Pelletier, Casques, etc.

Un tailleur expérimenté à l'établissement et toutes commandes sont garanties. Fini parait. Aussi, un tailleur pour Costumes et Manteaux de Dames. Venez faire une visite et vous vous convaincrez vous-même que ce n'est pas une réclame banale.

Ed. Belanger & Cie.
29, Rue Notre-Dame, Basse-Ville, Québec

DYSPEPSIES REBELLES, GASTRO-ENTERITES CHRONIQUES, GASTRALGIES, NÉVROSES DE L'ESTOMAC, DILATATION STOMACALE, CANCER DE L'ESTOMAC.
PARIS : J. DALLOZ, 13, boulevard de la Chapelle.
A Québec : Dr Ed. MORIN et C.

TRIDIGESTINE
granulés DALLOZ
Médicament par excellence pour ces indications, à la dose de 2 cuillères à café avant ou après chaque repas.

Une Question d'Actualité...

Voilà le temps de changer de costume. Il faut laisser le chapeau pour le casque en fourrures, le pardessus léger par le capot d'hiver, etc. Nous avons tout ce qu'il faut pour cela. Casques en tous genres, Collets, Capots, etc., Casques, Manchons, Collets, Colliers en fourrures pour Dames dans toutes les variétés. Nous manufacturons et réparons tous ces articles nous-mêmes à des prix spéciaux.

Aussi : Toutes les plus hautes nouveautés en articles de toilette pour Hommes.

C. FECTEAU & CIE,
42, rue St-Joseph. St-Roch, Québec

Chemin de Fer de Québec et du Lac St-Jean

LA NOUVELLE ROUTE CONDUISANT AU CÉLÈBRE SAGUENAY

Le 1^{er} et après JEUDI, le 1^{er} OCTOBRE 1896, les trains partiront du Terminus, rue St-André à J. L. Lecomte, Québec, et arriveront comme suit :

DEPART DE QUÉBEC
7.30 a. m., Express direct Marit et J. L. Lecomte, pour Rivière à Pierre.
7.30 a. m., Express Lunai, Mercredi et Vendredi pour Rivière à Pierre.
5.20 p. m., Malle locale tous les jours, excepté le Dimanche, pour St-Raymond.
6.40 p. m., Express direct Samedi seulement (avec char docteur pour Châteauguay) pour Rivière à Pierre et Châteauguay.

ARRIVÉE À QUÉBEC

00 a. m., Malle locale de St-Raymond tous les jours, excepté le Dimanche.
6.50 p. m., Express de la Rivière à Pierre, mardi et jeudi.
8.40 p. m., Express direct de Châteauguay et Rivière à Pierre, Lundi, Mercredi et Vendredi.
9.20 p. m., Express des stations sur les Basses-Laurentides, Samedi seulement.

20 minutes au Lac Édouard pour prendre le lunch.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple parcoure de Québec à toutes les stations au nord de Châteauguay, en les samedi tous pour revenir jusqu'au mardi suivant. On peut se procurer des billets de passage chez M. St-Onge, vis-à-vis l'hôtel St-Jean, au Châteauguay, ou au bureau du Pacifique, 14, rue D'Amboise.

SERVICE SUBURBAIN.—Des billets de saison sont vendus aux prix réduits ordinaires durant les mois d'été, donnant droit au transport gratuit d'effets de ménage et des provisions pour la consommation journalière.

J. G. SOOY, Secrétaire et Gérant.

ALEX. HARDY, Agent Gén. du F. et P.

20 septembre 1896.

Pharmacie
St-Roch

St-Roch

VIN A LA CREOSOTE

DE HETRE PURE

COMBINÉE

À LA GENTIANE ET NOIX VOMIQUE

DR

J.-B. MORIN

Contre les maladies des Voies respiratoires, Asthme, Toux, Bronchites, Catarrhes et Consomption.

Voici le froid d'automne venu et avec lui les Rhumes, Catarrhes, Bronchites et l'Asthme; ces maladies négligées deviennent bientôt chroniques, amènent l'épuisement, et sont souvent la cause de la consommation pulmonaire avec ses orachements de sang, ses transpirations nocturnes, etc.

Nous offrons aujourd'hui à cette classe de malades un nouveau médicament qui renferme tous les médicaments capables de combattre les différents symptômes de ces maladies : il est en effet reconnu par tous les médecins qu'aucun médicament n'égale en efficacité la Creosote de Hêtre contre la Toux, Rhume, Bronchite, Catarrhe, Orachements de sang et les expectorations abondantes de la consommation. Pour en augmenter les bons effets nous y avons ajouté de la Gentiane et de la Noix Vomique, qui, unies au Vin et à la Glycérine, ouvrent l'appétit, stimulent la digestion, fortifient le système nerveux et améliorent la constitution générale du patient. Soignez donc au début les rhumes dont vous souffrez. N'attendez pas qu'ils deviennent trop rebelles, prenez le Vin à la Creosote de Hêtre pur combiné à la Gentiane et à la Noix Vomique et vous serez bientôt guéris de toutes ces affections qui sont souvent devenues graves.

En vente dans toutes les pharmacies.

DEPOT GENERAL :

J.-B. MORIN

PHARMACIENS-CHIMISTES

RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUÉBEC, CANADA.

PARLEMENT PROVINCIAL

LE PREMIER VOTE

17 VOIX DE MAJORITE

HORS D'ŒUVRE DE M. LEMIEUX

M. Nantel fait une réponse écorçante

(Suite de la deuxième page)

Vous avez défranchisé au-delà de 50.000 électeurs, contrairement aux règles les plus élémentaires de la constitution, parce que vous avez craint de rencontrer le verdict populaire dans ces quatre comtés laissés vacants.

Vous avez refusé de remplir la promesse de diminuer les dépenses, je n'en veux d'autre preuve que ce que l'on trouve dans les comptes publics. En effet, l'hon. chef de l'opposition a accusé le gouvernement d'avoir augmenté les dépenses pour salaires et pensions de retraite, le département qui peut le plus efficacement être contrôlé. Quant au réajustement, je me rappelle parfaitement ce que l'hon. proc. général disait "si vous n'avez pas d'autre accusation que celle d'une augmentation de \$2,000 pour les salaires des employés ça ne vaut pas la peine. Ce n'était pas tant la somme de l'augmentation que l'hon. chef voulait faire ressortir que la différence qu'il y a entre promettre l'économie et augmenter les dépenses.

M. Caron dit que le gouvernement après avoir critiqué l'emprunt de \$10,000,000 projeté par M. Mercier a trouvé moyen d'emprunter \$11,270,000 et il termine en prédisant la chute du parti conservateur dans la province.

M. J. L. Tassier succède à M. Caron. Il critique pendant une dizaine de minutes le discours du trône et la politique du gouvernement. Il termine en proposant l'amendement suivant :

"Et nous demandons Votre Honneur la permission de lui représenter très respectueusement :

"Que les sièges, dans cette chambre, des districts électoraux de Jacques-Cartier, Hochelaga, Chamby et Québec sont devenus vacants par la démission de leurs députés respectifs.

"Que Monsieur l'Orateur a été régulièrement informé de ces vacances dans la représentation de ces districts électoraux aux dates suivantes : Jacques-Cartier, le 20 décembre 1895 ; Hochelaga, le 25 février 1896 ; Chamby, le 11 juin 1896 ; Québec, le 13 juin 1896.

"Que Monsieur l'Orateur a immédiatement sur réception de ces avis, émis ses mandats pour la tenue de nouvelles élections dans chacune de ces divisions électoraux ;

"Que le gouvernement a négligé de faire les élections pour remplir ces vacances comme il était de son devoir de le faire ;

"Que c'est le privilège incontestable des électeurs de chacune des divisions électoraux de cette province d'être représentés à toutes les sessions de cette Législature ;

"Que la négligence, de la part du gouvernement, d'accorder ce privilège aux électeurs des différents comtés plus haut nommés, est une grave injustice commise à leur égard, une infraction flagrante du principe du gouvernement responsable et une violation coupable de l'esprit de notre constitution ;

"Que cette Chambre croit qu'il est de son devoir de signaler à Votre Honneur ces faits en même temps que sa condamnation de la conduite du gouvernement à cet égard.

M. LEMIEUX seconde la motion. Il dit que le gouvernement a eu peur et c'est la raison pour laquelle il n'a pas fait les élections partielles. Il critique les discours du trône qui, dit-il, ne contiennent que les idées de Mercier.

Il attaque le gouvernement sur la question de l'augmentation du subside fédéral, reprochant au gouvernement conservateur de n'avoir pas obtenu plus tôt cette augmentation du subside fédéral, et en général tous les items de son programme.

Il déclare que jamais M. Laurier ne donnera une augmentation de subsides à la province de Québec tant que les conservateurs sont au pouvoir. Si M. Laurier faisait cela, le parti libéral dans la province aurait raison de se soulever contre lui.

A six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

A la reprise de la séance, M. Cook, d'après une entente entre le premier ministre et le chef de l'opposition continue les explications qu'il avait commencées l'autre soir au sujet de sa retraite du parti conservateur. Il dit que dans le printemps de 1894 il a eu au bureau de M. Geo. Foster, à Montréal, une entrevue avec les autres députés anglois de la chambre dans le but de protester contre le gouvernement parce qu'il ne remplissait pas suffisamment ses promesses d'économie. M. Hall, trésorier, avait alors donné sa démission pour cette raison. C'est lui qui a présenté à M. Taillon la protestation des députés anglois.

Après des pourparlers avec M. Hall, Taillon, M. Hall a démissionné. M. Hall donna de nouveau sa démission à l'automne de 1894. M. Cook ajoute que le gouvernement lui fit offrir le portefeuille de trésorier mais qu'il n'a jamais voulu l'accepter afin de ne pas trahir M. Hall.

M. Cook veut continuer ses discours, mais l'Orateur lui fait remarquer qu'il ne peut y consentir parce que les règles de la chambre s'y opposent.

L'honorable M. SHEEHY reprend le débat sur l'adresse.

Son discours dure environ une heure et demie et contient une critique sévère du discours du trône. L'Orateur fait une comparaison entre l'administration Mercier et les administrations conservatrices qui se sont succédées depuis 1892 et en arrive à la conclusion que le parti conservateur n'a pas rempli ses promesses solennelles faites au peuple et que celui-ci se vengera aux prochaines élections.

L'honorable M. NANTREL succède à l'honorable M. Sheehy et dans un vigoureux discours qu'il termine à minuit, il met à jour les administrations précédentes. Nous n'en donnerons aujourd'hui qu'une petite résumée qu'il a publiée en entier dans une prochaine édition.

L'honorable Commissaire des Terres de la Couronne après avoir complimenté l'honorable M. Sheehy en disant qu'il parle avec sagacité sur les origines financières de nos adversaires, fait un exposé d'hui l'habileté qu'il avait pour trouver des surplus dans les finances provinciales lorsqu'il était trésorier de la province. M. Sheehy a toutefois été un homme d'une habileté extraordinaire quand il s'agissait de trouver des surplus et de se vanter de ses découvertes. Mais voilà que soudain, il a perdu cette habitude qui pourtant trouvait plus justement sa place maintenant que le parti conservateur a restauré les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

M. Nantel, par son discours, nous fait voir que le régime Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

M. Nantel, par son discours, nous fait voir que le régime Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

M. Nantel, par son discours, nous fait voir que le régime Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

M. Nantel, par son discours, nous fait voir que le régime Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

M. Nantel, par son discours, nous fait voir que le régime Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

M. Nantel, par son discours, nous fait voir que le régime Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

M. Nantel, par son discours, nous fait voir que le régime Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

M. Nantel, par son discours, nous fait voir que le régime Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

M. Nantel, par son discours, nous fait voir que le régime Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées. M. Mercier avait l'habitude d'appeler brillante l'administration, mais l'Orateur dit que maintenant les finances de la province que le régime Mercier avait ruinées.

tration financière de M. Sheehy et celui-ci l'a cru bien que les faits aient prouvé absolument le contraire. Cela a été prouvé dans les actions des administrations qui ont eu tant de succès au point de vue économique en changeant complètement le système suivi par le gouvernement Mercier.

L'hon. M. Nantel fait ici le tableau des déficits qui ont signalé l'administration de la province de 1887 à 1891, déficits qui étaient passés à l'état de système dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs et que l'on peut constater en consultant les comptes publics. Le peuple n'a jamais eu aux surplus fictifs qu'on lui représentait et il l'a prouvé le 8 mars 1892.

On parle souvent de l'emprunt Taillon opéré en 1894, mais on se garde bien de dire que nous avons alors obtenu la valeur complète de nos débentures. Nous avons fait mieux que la Russie, qui n'a obtenu que 75 pour cent de débentures semblables. La discussion sur ces chiffres viendra, du reste, avec le budget, alors que les deux partis mettront au jour leur programme respectif.

des 1892 désigné comme devant diriger le gouvernement de la province au cas où l'honorable M. Taillon déciderait de se retirer, nous ne sommes pas seulement une science, de ses connaissances, de son expérience et de son habileté administrative et de sa merveilleuse élocution parlementaire (applaudissements) par sa franchise et son intégrité. Je ne regrette rien. Le chef de l'exécution n'a pas eu besoin de donner les raisons qui l'ont engagé à me faire l'honneur de m'appeler à former un gouvernement. Peut-être voulait-il honorer l'importante section de Montréal. Tousjours, est-il, que je me suis retiré avec plaisir, honneur et fierté pour faire place à l'homme naturellement désigné à cette haute position. C'est un homme de progrès, un homme d'avenir, un homme de toute l'acceptation du mot, de suis satisfait et je serai loyal à mon chef actuel comme je l'ai été envers tous ceux sous qui j'ai servi.

L'Orateur fait ici remarquer que dès la formation du cabinet provincial, il s'est déclaré en faveur de la séparation de la politique fédérale et c'est donc à tort que les libéraux prétendent que ses idées séparatistes ne datent que du 23 janvier, date de la chute du parti conservateur à Ottawa. Il ajoute que c'est avec chagrin qu'il a entendu M. Lemieux déclarer que si M. Laurier a dû le quitter à la province, toute augmentation du subside fédéral tant qu'elle sera gouvernée par le parti conservateur. Il se refuse à croire à cela, car ce serait une énormité.

A propos des taxes, l'hon. M. Nantel met ses adversaires en contradiction avec eux-mêmes, démontrant que ces derniers, notamment l'honorable M. Sheehy, ont déclaré qu'en 1892 la taxe était nécessaire. Au reste, l'honorable M. Mercier a lui-même admis alors que la taxe était nécessaire.

Les libéraux ont augmenté dans l'espace de cinq ans la dette d'une façon désastreuse et ont failli ruiner complètement le crédit de la province.

On dit que le parti conservateur a augmenté le passif de la province ; mais on néglige d'apporter les preuves à cet égard. En 1896, la dépense a été de \$4,009,000 tandis que lorsque le parti conservateur est arrivé au pouvoir en 1892, la dépense était de \$4,900,000. Les libéraux ont même porté cette dépense à \$5,100,000 et on n'a qu'à consulter les comptes publics pour en trouver la preuve. Nous avons liquidé la dette flottante, que nous trouvée en 1892, au moyen d'un emprunt permanent. Nos adversaires avaient augmenté la dette de \$10,000,000 sous une obligation annuelle supplémentaire de \$400,000. Sans cette obligation nos dépenses ne seraient que d'environ \$1,000,000. Nous sommes une économie qui saute aux yeux.

Nous n'avons violé ni nos promesses, ni nos engagements comme nos adversaires se plaisent à le dire. Nous avons pratiqué l'économie et le peuple ne s'en plaint pas. Nous avons abaissé autant qu'il nous a été possible notre dette consolidée. Nous avons diminué les dépenses ordinaires et le dernier exercice financier démontre un surplus de \$280,000.

L'année dernière, une enquête a démontré que le gouvernement ne retirait pas de la chasse et de la pêche les revenus qu'il avait droit d'espérer. Nous avons réorganisé ce département qui sera à l'avenir une source de revenus considérables pour la province.

Les libéraux qui ont augmenté les dépenses ordinaires de \$1,000,000 l'année, ont tort de nous reprocher une augmentation de \$2,000 dans la dépense annuelle du service civil.

L'hon. M. Nantel compare les discours de l'opposition à la séance donnée par le singe qui montrait la lanterne magique, dont parle la fable, et qu'il voulait éclairer sa lanterne. On fait beaucoup de verbiage dont on exclut avec soin la lumière, pourtant essentielle à tout discours sérieux. Puis il proteste contre les avancées des libéraux à savoir que le marchand de bois écarpe le colon. Celui-ci ne se plaint pas du marchand de bois qui est son ami et son protecteur. Il profite de l'occasion pour rappeler aux libéraux qu'ils étaient les auteurs de la loi des trente mois. Le marchand de bois doit être protégé, lui qui protège le colon. Le colon n'a pas d'ami plus véritable que le parti conservateur.

On parle beaucoup de clubs de pêche, on oublie de dire qu'ils ont été formés sous le régime de feu M. Duhamel. Les libéraux ont été jusqu'à vouloir empêcher le colon de pêcher à la ligne pour sa subsistance et ils se prétendent ses amis.

L'Orateur, à l'instar de l'honorable premier-ministre dans son discours l'autre jour, démontre que le gouvernement agit dans l'intérêt de la province en effectuant la conversion des deuxièmes 30 cts des subsides aux chemins de fer. Ce sera une économie considérable et cette affaire pendante depuis si longtemps, sera enfin réglée à meilleur marché, ce qui est enfin d'être une extravagance, comme on a voulu le prétendre. Il ridiculise la prétention émise par l'opposition à savoir que le programme du gouvernement tel qu'il est convenu dans le discours du trône n'est qu'une copie des idées de Mercier.

Celui-ci n'a par exemple jamais encouragé les auteurs de la loi des trente mois. L'Orateur a tout fait pour empêcher l'argent pour tout excepté pour la cause sacrée de l'éducation.

La politique des ponts de fer n'était pas juste ; ces ponts auraient dû être construits par les municipalités.

Après avoir réfuté ce que les libéraux ont depuis longtemps réassuré sous la dénomination de scandales : l'affaire Valière, l'affaire du Palais de Justice de Montréal, etc., et avoir établi que la responsabilité de ces choses retombe sur le parti libéral, l'Orateur déclare avec raison des preuves à l'appui que le parti conservateur peut se vanter de n'avoir jamais fait de l'honneur et que l'administration libérale de 1887 à 1891 ne peut en dire autant.

Non, dit-il, nous n'avons pas fait de l'honneur, et il n'est pas de ces prétendus scandales que ne récite uniquement dans l'imagination de nos adversaires la constitution ou diffamation de notre passé administratif. Il n'est pas un seul d'eux qui ne sommes pas prêts à rendre compte comme de bons et fidèles administrateurs.

Nous ne tenons pas à rabaisser nos adversaires, nous ne tenons pas à nous livrer à des réminiscences peu fructueuses pour le bien être de la population qui a besoin avant tout d'une vigoureuse administration.

Nous avons réglé, liquidé les affaires de la province et si les hasards de la guerre faisaient passer l'administration entre les mains de nos adversaires, nous leur prédisons qu'ils ne seront pas obligés de passer tout leur temps à réorganiser les divers services administratifs démolis par nous sans nous dans nos annales ; à régler ou plutôt à débrouiller un nombre presque infini d'affaires traitées légèrement et contrairement à la loi et aux meilleurs usages administratifs. L'avenir de nos méfaits ne serait pas long et vous n'auriez pas à employer toute votre énergie à combattre à chaque moment un courant puant entretenu par les appels les plus malsains, aux appétits malfaisants, et qui nous entraîneraient fatalement dans l'abîme.

Nous ne voulons pas vivre de récriminations, comme on l'a dit, mais nous entendons nous faire respecter, faire respecter nos chefs et nos glorieuses traditions. Nous entendons vivre de propre vie pour répondre partout, sous une direction modérée et prudente, l'esprit de progrès dans notre jeune province qui a tant à faire pour jouer son rôle et remplir sa mission.

Pour cela nous n'entendons pas tirer tout de la politique de parti ou au moins des organisations de parti constituées autrefois par d'impérieuses et légitimes nécessités, mais qui vont, sans cesse s'effaçant devant d'autres nécessités, celles du jour, que proclame la grande voix populaire en face des aspirations toujours grandissantes de la Province.

La province aujourd'hui représente autant et plus d'importance acquise et de ressources en voie de développement que le Canada de 1840.

Dans un demi-siècle elle devrait valoir le Canada d'aujourd'hui, si, s'occupant de se donner de bons gouvernements, elle fait de la bonne finance et sait tirer parti des immenses ressources dissimulées dans un territoire qui l'emporte sur les anciens provinces par son étendue, la variété de ses produits, la facilité de ses voies naturelles et artificielles de communication.

M. Rameau qui l'on a surnommé à bon titre l'ami des Canadiens, le père adoptif de la famille canadienne, prononçant le 5 novembre 1888, les belles paroles qui suivent :

"Ne demandez pas trop à la politique, ne lui demandez pas plus qu'elle ne peut vous donner. Que peut-elle vous donner ? Bien peu de chose. Ne vous querellez donc pas trop pour elle. Travaillez avec plus d'ensemble à l'avènement de votre pays."

Ces paroles courageuses et d'un désintéressement absolu renferment tout un programme patriotique, qui, au fond, n'est rien autre chose que le programme du gouvernement actuel. Nous le présentons à la chambre avec confiance, et le peuple, souverainement juste quand il est éclairé, ratifiera le jugement qu'il a porté en 1892 contre l'administration libérale pour renouveler son acte de confiance dans un gouvernement qui n'a cessé de travailler au relèvement du crédit public, à la sage administration de nos finances et au développement de tous les progrès légitimes parmi les différentes classes de la population.

Ces discours a été fréquemment applaudi.

La discussion sur l'adresse est déclarée close.

LE VOTE
Le vote est pris comme suit sur l'amendement Tassier.

ROUSSEAU.—MM. Stephens, Marchand, Sheehy, Lemieux, Turgeon, Bernatchez, Tessier (Portneuf), Tessier (Stimoussi), Girard (Rouville), Déchéne, Gladu, Gosselin, Bisson, Laliberté, Morin, Parent, Caron, Cooke, Pinault, Lussier, Ste-Marie et Girouard.—21.

CONTRE.—MM. Flynn, Beaubien, Nantel, Pelletier, Hackett, Atwater, Duplessis, Marion, Carby, McDonald, Normand, England, Allard, Teller, Beauchamp, Grenier, Tetreau, Maguin, Bouffard, Châteauguay, Doyon, Baker, Simpson, Bedard, Currier, Poiry, Lacombe, Girard, (Le St-Jean), Rioux, Martineau, Cholette, Augé, Parizeau.—38.

M. Bourbonnais déclare qu'il avait parlé avec M. Spencer et que s'il avait voté, il aurait voté pour l'amendement et contre l'adresse.

M. Savaria avait parlé avec M. Gillies. L'amendement est perdu et l'adresse est adoptée sur division.

Le Comité pour la formation des autres comités est nommé.

Proposé par M. Atwater que la Chambre se forme aujourd'hui en comité sur les subsides.

Déposé sur la table les estimés supplémentaires pour 1896-97 et le budget pour 1897-98.

Le bill de l'hon. M. Flynn abrogeant la loi imposant des droits sur les transports d'immeubles, est lu une seconde fois.

Les bills suivants sont lus une seconde fois :

Loi concernant le code de procédure civile de la province de Québec.—L'honorable M. Pelletier.

Loi amendement le code civil.—L'honorable M. Pelletier.

Loi amendement les Statuts Révisés.—L'honorable M. Pelletier.

Loi annexant au comté de Dorchester, par toutes les fins, cette partie de la paroisse de Saint-Maxime-de-Scott, maintenant dans le comté de Beauce.—L'honorable M. Pelletier.

Loi amendement la loi concernant la vérification des testaments.—L'honorable M. Pelletier.

A minuit, la chambre s'ajourne à cet après-midi à 3 heures.

La discussion sur le budget commençait cet après-midi ou ce soir.

Les déclarations de M. Cooke vont paraître à l'avenir une tempête dans la chambre. On dit que les députés anglois vont soulever une question de privilège et s'inscrire en faux contre ses déclarations.

POURQUOI SE DONNER
le trouble pour préparer votre viande hachée quand nous pouvons vous fournir un meilleur article.

Nous mettons en boîtes de 1 et 2 livres, en saou, tinettes et barils de 5, 10, 20 et 25 livres. Demandez à votre fournisseur la viande anglaise hachée de Laing et insistez pour l'avoir. S'il n'a pas en mains demandez-lui d'en faire venir pour vous. Nous garantissons la qualité.

Viande Anglaise Hachée

The LAING Packing & Provision Co. Ltd.
MONTREAL.

"Le Courrier du Canada"

POUR 25 cts

La prochaine session provinciale, la dernière de ce parlement, sera d'une très grande importance. Les deux partis en feront leur préparation à la lutte prochaine. Il importe que nos amis se renseignent parfaitement afin d'être en mesure de refuser les adversaires. C'est dans cette pensée que le *Courrier du Canada* a décidé d'offrir au public un abonnement à prix réduit d'ici à la fin de la session.

Nous adresserons le *Courrier d'aujourd'hui* à la fin de la prochaine session, à toute personne qui nous adressera 25 centes.

En même temps nous prions tous nos abonnés et amis de nous aider dans cette propagande que nous faisons dans l'intérêt de la bonne administration de la province.

Donc, à l'œuvre tout le monde et préparons la victoire en se pourvoyant bien des armes nécessaires au combat.

Les comptes-rendus de la chambre seront faits avec un soin tout particulier.

AVIS AUX LECTEURS

Tous ceux qui doivent des arriérés pour annonces et abonnements au *Courrier du Canada* ainsi qu'au *Journal des Canadiens*, voudront bien à commencer de ce jour, faire leur remise en adressant leurs lettres comme suit :

L'ADMINISTRATEUR DU *Courrier du Canada*

30, rue de la Fabrique, Québec.

Les correspondances et autres sujets qui concernent la rédaction, devront être adressées, à T. Chapais, ou à

LA REDACTION DU "COURRIER".

30, rue de la Fabrique, Québec.

TRAHIS!

PAS D'ÉCOLES CATHOLIQUES!

PAS D'ÉCOLES FRANÇAISES!

Le Gouvernement Fédéral capitule devant McCarthy, Greenway, Sifton et Cie

MCCARTHY SE DECLARE SATISFAIT

On lui soumet le compromis, mais Mgr Langevin est ignoré

L'ŒUVRE INFAME DE TARTE

C'est sous ces titres bien significatifs et douloureusement éloquentes, que notre confrère du *Manitoba* publie l'article qu'on va lire, et où déborde l'indignation de la minorité catholique trahie et vendue à ses ennemis par Laurier et Tarte.

Cet article vibrant de la plus légitime colère et du plus juste ressentiment font écho aux protestations ardentes de Mgr l'archevêque de St-Boniface et de Mgr l'archevêque d'Halifax. Nous le reproduisons in extenso :

Dans notre feuille du 23 octobre dernier, dit le *Manitoba*, parlant des discours de MM. Tarte, Sifton et Martin, au fameux banquet de Winnipeg, remettant à plus tard nos commentaires, nous ajoutions :

"Disons cependant de suite, que nous sommes trahis, et que la cause de nos écoles est lâchement abandonnée par le gouvernement fédéral, par ceux qui aux dernières élections, promettaient de nous sauver."

Oui, nous sommes trahis. Notre cause est lâchement abandonnée. Tarte, envoyé ici pour régler cette question, a honteusement capitulé devant Jannini.

Il a sacrifié nos légitimes revendications pour faire triompher McCarthy, Greenway, Sifton et Cie.

Pas d'écoles séparées pour nous catholiques, malgré le droit indiscutable que nous avons à leur rétablissement.

Pas d'écoles françaises pour nous Canadiens-français, Métis-français, Français de la vieille France, Belges et Suisses.

On permettra, tout au plus, l'emploi d'un petit vocabulaire français-anglais, dans les écoles où les élèves ne parleront que le français, et ce, uniquement pour faciliter l'étude de la langue anglaise.

Pas d'autres livres français.

Pas d'histoire.

Pas de géographie.

Pas de livre de lecture.

Pas de grammaire.

Pas d'arithmétique.

Pas de géométrie.

Pas d'enseignement agricole.

Pas d'autres instituteurs ou autres institutrices que ceux ou celles diplômés aux écoles normales protestantes qui existent aujourd'hui.

Pas d'école normale catholique.

Partout des livres anglais, des livres protestants ou tout au moins sans aucun principe religieux.

C'est là le règlement on prétendu règlement que M. Tarte a fait avec Greenway, et que le gouvernement fédéral a approuvé à Ottawa, après l'avoir soumis aux libéraux et aux maccarthystes de Brandon, après l'avoir soumis à Dalton McCarthy lui-même qui s'est déclaré parfaitement satisfait. Et il a raison, car c'est le triomphe dans la guerre qu'il nous fait depuis 1889, c'est le triomphe de son œuvre.

On s'est donné garde de montrer cet espèce de règlement à Mgr Langevin; on n'a pas consulté les membres du Congrès National; on n'a pas demandé l'opinion de la commission scolaire catholique de Winnipeg, de celle de Saint-Boniface; mais on a bien su s'adresser à nos enne-

mis jurés, à McCarthy, à ses partisans.

Et c'est J. J. McCarthy, Tarte, comme l'appelaient récemment le *Quotidien* de Lévis, qui est venu faire ici la besogne sale de M. Laurier, et qui s'est enfui aussitôt après à la Colombie.

Inutile de dire que les catholiques de Manitoba n'acceptent pas ce compromis. Il ne peut y avoir de règlement, là où il n'y a pas de justice.

Nous protestons donc énergiquement contre ce nouvel attentat à nos droits, tels que reconnus par le plus haut tribunal de Sa Très Gracieuse Majesté la reine Victoria.

Nous persistons à demander nos écoles, les écoles auxquelles nous avons droit.

M. Tarte écrit de Manitoba des lettres particulièrement odieuses.

Il a vu de près le loup et l'agneau; toute son admiration est pour le loup.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nous publions sur notre première page le discours que l'honorable M. G. Oulmet a prononcé au Conseil législatif sur l'instruction publique. C'est l'histoire de notre système scolaire depuis l'établissement de la colonie jusqu'à nos jours. Ce magnifique exposé de la grande question de l'instruction publique ne manquera pas d'intéresser tous nos lecteurs.

UN NOUVEAU COLONEL DE ZOUAVES

L'*Observateur Romano*, du 7 novembre, annonce que, parmi les personnages remarquables qui ont eu l'honneur d'assister à la messe dite par Notre-Père dans sa chapelle privée, se trouvait le colonel commandant Gustave Adolphe Drollet, autrefois des zouaves pontificaux.

Colonel de quel régiment ou de quel corps? Il n'était certainement pas colonel aux zouaves pontificaux où il n'a fait que six à sept mois de service. Les zouaves de Québec l'ont vu au camp d'Annihil, sa dernière étape de service, avec les galons de capitaine, et lorsqu'il a quitté Rome au mois de septembre 1888 pour revenir au Canada, les autorités militaires lui ont accordé son congé avec les galons de sergent.

Et voilà le colonel commandant que l'*Observateur Romano* présente à ses lecteurs.

MARS EST-ELLE HABITÉE?

Mars est-elle habitée par des êtres pensants? La question vient d'être posée à nouveau par un nouveau livre de M. Camille Flammarion sur la planète voisine. Le monde scientifique se montre quelque peu réfractaire à cette hypothèse résolue affirmativement par M. Flammarion, et les critiques vont leur train; on reproche notamment au célèbre astronome d'avoir négligé, pour établir son hypothèse, la question de la température. M. Flammarion répond à ses contradicteurs que la température à la surface de Mars n'est pas sensiblement différente de celle qui règne sur la terre.

Mars a ses glaces polaires qui fondent en été, et dans des proportions plus considérables que les glaces terrestres. De plus, l'atmosphère de Mars est très humide, et chacun sait qu'une molécule de vapeur d'eau peut retenir autant de chaleur que seize mille molécules d'air. Donc, malgré son éloignement du soleil, Mars n'est pas plus froide que la terre.

Les divers aspects de Mars, reconnus à l'aide du télescope, démontrent que la vie peut se manifester à sa surface, reste à savoir quels doivent être les habitants qui la peuplent.

Ces habitants, dit M. Flammarion, ne peuvent nous ressembler, un kilo ne pèse que 376 grammes à la surface de Mars.

La pression atmosphérique doit être bien moindre que sur la terre. Par suite, les conditions de formation et d'évolution des êtres sont toutes différentes de ce qu'elles sont sur notre planète. Ne se nourrissant pas comme nous, les habitants de Mars ne peuvent avoir le même estomac; ne respirant pas comme nous, ils ne peuvent avoir les mêmes poumons.

Mais moins pesants que nous relativement, ayant sans doute moins de besoins matériels, ils peuvent et ils doivent, s'il en existe réellement, être plus parfaits physiquement et incomparablement plus avancés que nous dans la sphère intellectuelle.

FAILLITE BUSSIERES

M. Joseph Bussières, entrepreneur, a déposé son bilan hier après-midi. Cette faillite qui a causé une surprise à Québec affecte un grand nombre de personnes et entrainera probablement d'autres.

Voici le passif et l'actif :

PASSIF
Dettes privilégiées en hypothèques, taxes et rentes... \$ 5,525 67
Billets provisoires... 25,531 61
Cheques en circulation... 1,918 87
Comptes courants... 384 32
\$33,360 47

ACTIF
Propriétés immobilières... \$9,025 00
Roulant... 180 00
Stock... 415 00
Outillage... 400 00
Comptes courants... 1,849 03
\$11,869 03

Déficit... \$21,491 00

Parmi les créanciers on remarque les suivants sur billets promissaires :

Jean Gingras, latier, \$2,945.50; Jos. Barbeau, couvreur, St-Augustin, \$2,737.40; Jos. Gingras, latier, \$2,510.48; P. Gingras, menuisier, \$2,556.54; J. Fiset, menuisier, \$1,216.01; G. Gignac & fils, \$770; O. Beaulieu & fils, \$721.58; L.A. Labadie, commis, \$970; A. Turcotte, cordonnier, \$739.55; C. P. Letellier, \$685; J. Geo. Bussières, \$343.70; Emile Côté, entrepreneur maçon, \$343; Alph. Bussières, \$716.35; J. B. Picard, marchand de bois, \$1,176.96; E. P. Bérubé, \$300; Louis Blouin, \$144.43; S. R. White, \$150; Delphis Bussières, \$844.23; L. A. Blanchet, \$90; J. C. Paquet, \$180; C. Trudel, \$100; Vandry & Matte, \$115; A. P. Beaudette, \$226.40; La Banque Nationale, succursale rue St-Joseph, \$340; P. G. Bussières, \$340; Jean Bussières, \$70; Jos. Cloutier, \$310.45; A. Barbeau & fils, \$126.30; Jos. Bussières, épicer, \$391.60; Narcisse Delisle, \$100; F. Nadeau, \$360.84; S. Devereaux, \$300; C. Langheon, \$120.55; Louis Laqueux, \$201; J. G. Bussières, \$1,160; Jean Gignac, \$502; Phou. C. A. P. Pelletier, \$450; Pierre Jobin, \$200; Rév. D. Gosselin, \$75; Mlle Julie Marotte, \$50; La Paradis, \$200; Geo. P. Châteauevert, \$276.—\$25,531.61.

FRANCE ET RUSSIE

L'alliance discutée au Parlement

Paris, 23.—Au cours de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères, à la chambre des députés, M. Millerand, député socialiste de la Seine, a adressé une question à M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, à propos de l'entente franco-russe; il lui a demandé si une convention existait réellement entre la France et la Russie et, si cette convention existait, quelles en étaient les lignes principales. M. Millerand a insisté sur ce point que la chambre avait le droit de demander quelles étaient les lignes principales de la convention et de savoir quelles obligations la France avait contractées et quels avantages elle avait obtenus.

M. Hanotaux a répondu à M. Millerand par un long discours, dans lequel il a dit entre autres choses :

"Différents ministères français, depuis plusieurs années, ont suivi fidèlement, dans leurs relations avec la Russie, une ligne politique qui n'a été arrêtée qu'après de mûres délibérations de la part des hommes d'Etat, mais qui avait été devancée spontanément par le peuple français. Les jeunes souverains russes, pendant leur voyage dans les principaux Etats d'Europe, sont venus en France pour saluer le gouvernement d'une nation amie. Non seulement la France s'est conformée envers ses hôtes illustres aux lois naturelles de l'hospitalité; mais elle a mis dans son accueil quelque chose de si cordial et de si digne en même temps que le monde entier a compris qu'un acte solennel s'accomplissait dans cette rencontre d'un grand souverain et d'une grande nation. Depuis le président et les fils de la nation jusqu'au plus humble citoyen, chacun a contribué à l'éclat de ces fêtes. Tous ceux qui étaient attachés au passé et qui espéraient dans l'avenir se sont unis dans le même sentiment de joie et de confiance."

"On me demande aujourd'hui des explications sur notre politique qu'on n'a pas demandées à mes prédécesseurs, et je ne peux que répondre que ce qui peut ou doit être dit publiquement sur ce sujet a déjà été dit en termes mesurés, concertés et précis par le tsar et le président, à Cherbourg en présence des officiers de marine, à Paris devant les représentants du gouvernement et de la nation, et à Châlons devant les principaux officiers de nos armées. La nature de mes fonctions et des considérations supérieures que la chambre comprendra m'imposent le devoir de ne rien ajouter au sujet de l'entente, que personne ne songe à nier ou à mettre en doute." (Applaudissements.)

M. Deloncle est ensuite monté à la tribune; il a critiqué le silence des ministres au sujet de la situation dans les colonies, et a demandé communication de la correspondance échangée entre la Grande-Bretagne et la France à propos de Madagascar, disant qu'il voulait également qu'on fit la lumière sur la situation au Sinaï et en Tunisie.

Il a demandé encore quelle attitude le gouvernement comptait prendre vis-à-vis de la nouvelle expédition anglaise entreprise sous les auspices de la compagnie du Niger, prétendant que la confiance jadis témoignée dans le règlement de la question d'Egypte semblait avoir disparu.

"N'en croyez rien, s'est écrié M. Hanotaux."

M. Deloncle a ajouté : "Je demande seulement qu'on fasse quelque chose pour rappeler à l'Angleterre sa promesse d'évacuer l'Egypte."

M. Hubbard a dit que l'Angleterre avait pris Dongola, qu'elle se préparait à marcher sur Khartoum et qu'elle était sur le point de s'emparer des provinces équatoriales. Et il a ajouté : "N'est-il pas temps pour la France d'agir?"

M. Hanotaux, remontant à la tribune, a déclaré qu'il ne pouvait pas répondre à la question de M. Hubbard, parce qu'il n'en avait pas été avisé; mais, en réponse à la demande de M. Deloncle, le ministre des affaires étrangères a dit :

"Nous attendons l'arrêt de la cour d'appel sur la question des fonds de guerre avancés par la Caisse de la dette égyptienne avant d'arrêter la politique à suivre. Quant aux droits de la France en Egypte, personne ne songe à les abandonner. La France n'est plus seule à presser l'Angleterre de remplir ses engagements. Elle est appuyée par une nation amie." (Applaudissements.)

Après une discussion au cours de laquelle M. Hubbard a vainement essayé de faire rejeter les crédits demandés par le gouvernement, la chambre a finalement voté le budget du ministère des affaires étrangères.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Jugements rendus ce matin

Par Son Honneur le juge Caron.
McGreavy vs Commission du Hâvre de Québec. Motion des défendeurs pour renvoyer l'action déchargée avec dépens contre le demandeur.

Morier vs Barthe et al.—Motion des défendeurs pour particularités accordée en partie avec dépens contre les défendeurs.

Drouin et al vs Mercier—Jugement en faveur des demandeurs.

Racey vs Connolly—Dito.

Par Son Honneur le juge sir L. N. Casault.

Savard vs Québec Montmorency et Charlevoix Railway Co. Pacifique et al. Tiers-saisie. Morissette opp. à con.

Motion de l'opposant que les tiers-saisis déposent au greffe de cette Cour accordée quant à tiers-saisie, le Québec Central à qui il est ordonné de déposer \$156.55 au greffe pour être distribués aux créanciers de la compagnie défendeuse.

La maison N. Garneau & Co. *Aut bon Marché* H. V. annonce à ses clients et au public qu'il vendra à sacrifice et sans réserve son fonds de commerce évalué à \$35,000. La vente est commencée hier, le 23 courant. 24-6

Le capitaine Rivierin

Le capitaine Rivierin, du steamer *Carolina* a fait son dernier voyage au Saguenay lundi dernier. Il est revenu de Sorel samedi ayant pris son steamer pour aller le mettre dans ses quartiers d'hiver. M. Rivierin est l'un des capitaines les plus populaires sur la route du Saguenay. Il partira pour sa résidence, Malbaie, demain matin, pour y prendre un repos bien mérité. Il se propose de visiter New-York, cet hiver où il a été invité par quelques américains qui ont des cottages à la Malbaie.

Départ du dernier steamer pour Liverpool

La navigation est maintenant virtuellement close. Dans notre port on ne voit plus que quelques cabotiers en retard terminant leur travail et qui iront prendre leurs quartiers d'hiver, et les bateaux d'hiver de la Traverse.

Le dernier steamer océanique le *Baltimore City*, est passé à Québec, la nuit dernière, en route pour Liverpool.

On avait annoncé que le "Campana" était en route pour Québec et Montréal, mais le gérant de la compagnie nous a informé, ce matin, que ce steamer est actuellement à Pictou, et qu'il ne reviendra pas à Québec cette année.

Les steamers de la compagnie Beaver ont commencé le service d'hiver entre Liverpool et St. Jean, N. B. Le "Lake Huron" est en route pour son premier voyage de la saison à St. Jean. Il porte un gros chargement et de nombreux passagers.

Les bouées entre Québec et Montréal seront enlevées aujourd'hui ou demain.

La ligne Franco-Belge du Canada, commencera la semaine prochaine, le service d'hiver d'Anvers et de Boulogne à St. Jean, N. B., et Halifax, N. E.

Le remorqueur "Petrel" est arrivé dimanche soir à Montréal, et est reparti aujourd'hui pour l'Île du Prince-Édouard.

Les steamers de la compagnie Allan, ainsi que ceux des compagnies Johnson, Donaldson et Thompson, commenceront sous peu le service d'hiver entre les ports européens et ceux de St. Jean, N. B. et d'Halifax.

Le "Berthier" fait aujourd'hui son dernier voyage pour Trois-Rivières et continuera à voyager entre Montréal et Sorel jusqu'à la clôture de la navigation.

Le "Canada" est parti à deux heures hier après-midi, pour Sorel.

La pluie de la nuit dernière et le temps doux qui ont succédé au froid ont fait disparaître la glace qui s'était formée sur le fleuve, et la navigation pourrait se continuer comme en été, si les bouées n'étaient pas enlevées déjà en certains endroits.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de revolver.

D'après la version des uns, cet assassinat est mis au compte des espagnols tandis que d'autres disent que ce sont les insurgés qui sont coupables. Le gouvernement espagnol fait une enquête.

UN CANADIEN

Assassiné à Cuba

Londres, 23.—On mande de Cuba qu'un Canadien a été assassiné à Cienfuegos, province de Santa Clara, vers la fin d'octobre. On dit que la victime se nommait Dalbrignon ou Dalbrignone. D'après les renseignements reçus jusqu'ici, trois hommes se seraient introduits dans la maison de la victime et ayant appris que Dalbrignon était malade auraient forcé la porte de sa chambre à coucher et l'auraient tué à coups de